

Nouveau personnel enseignant dans la protection civile

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **54 (2007)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-370609>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REMISE DES DIPLÔMES

Nouveau personnel enseignant dans la protection civile

OFPP. Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée en juin au Centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg, deux instructrices et dix instructeurs de la protection civile ont reçu leur diplôme fédéral. A cette occasion, un certificat destiné au personnel enseignant à temps partiel a également été décerné.

«Il n'y a guère de profession procurant davantage de satisfaction que celle de formateur ou formatrice d'adultes», a déclaré Urs Hösli, chef de la division Instruction de l'Office fédéral de la protection de la population OFPP et président de la commission de surveillance du personnel enseignant, dans son discours d'introduction. Dans la protection de la population, «nous avons en plus la responsabilité de former des personnes qui, par leur travail, contribueront dans une grande mesure à soulager la détresse de la population touchée par une catastrophe ou par une situation d'urgence». Aujourd'hui, le travail d'un formateur ne se limite plus à son rôle classique consistant à enseigner, donner des instruc-



Patrice Huguenin, adjoint au chef du service de la sécurité civile et militaire du canton de Neuchâtel, parlant au nom des employeurs.

tions, apprécier et décider, mais comprend également d'autres tâches telles qu'organiser, conseiller, animer et informer. Selon M. Hösli, qui avait le plaisir de remettre les diplômes et le certificat, il incombe aux for-

mateurs de développer les compétences techniques, sociales, personnelles et méthodologiques afin de conférer aux personnes apprenantes les qualifications requises pour leur activité.

Avec Patrice Huguenin, adjoint au chef du service de la sécurité civile et militaire du canton de Neuchâtel, un représentant des employeurs a eu l'occasion de prendre la parole. En mettant en vigueur la loi sur la protection de la population et sur la protection civile, la Confédération a largement délégué aux cantons la responsabilité en matière d'organisation de la protection civile et de formation des personnes aptes à y servir. Et d'ajouter que l'OFPP continue à former les commandants et à garantir l'instruction du personnel enseignant. En collaboration avec les cantons, l'OFPP veille ainsi à une formation uniforme. Dans la nouvelle conception de la protection civile, l'instruction représente un élément essentiel faisant de la protection civile un partenaire fiable dans le système coordonné de protection de la population. M. Huguenin n'a toutefois pas manqué de signaler qu'il n'y a toujours pas assez de personnel enseignant qualifié. S'adressant aux nouveaux diplômés, il a déclaré qu'ils permettent de compenser petit à petit cette pénurie. Et de conclure que les représentants de leurs cantons comptent sur leur engagement pendant une longue période, pour le bien de notre jeunesse et de la protection civile.

L'Office fédéral de la protection de la population OFPP propose les cours suivants qui démarrent à chaque fois au printemps:

- diplôme fédéral d'instructeur/trice de la protection civile,
- certificat d'instructeur/trice à temps partiel de la protection civile,
- certificat 1 de la FSEA ainsi que brevet fédéral de formateur d'adultes.

Voir sous www.protpop.ch (Thèmes/Instruction/Cours OFPP). Pour toute question complémentaire, s'adresser à:

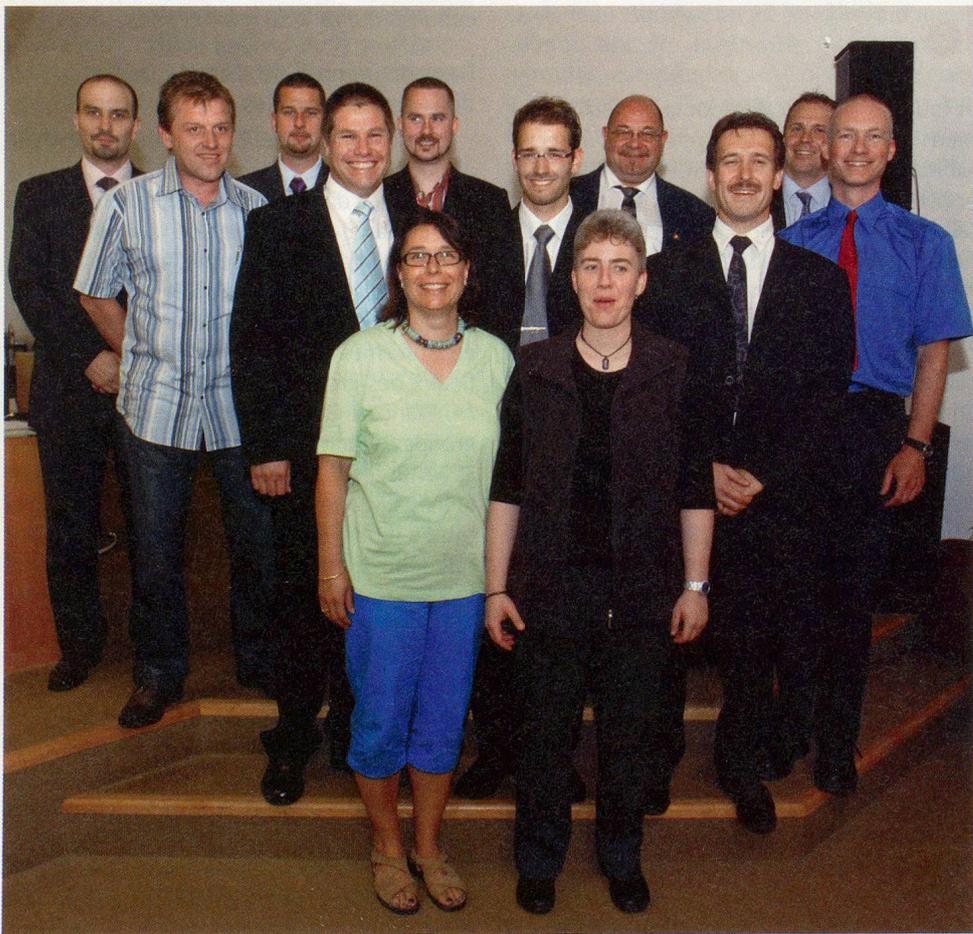
Bernard Deppierraz, téléphone 031 322 51 80, courriel bernard.deppierraz@babs.admin.ch

Nouveaux titulaires du diplôme:

AG: Hanspeter Michel ; BE: Mischa Hofer; GR: Mario Kunz; LU: Peter Jurt; NW: Roger Waser; SG: Cordula Ritz; SZ: Josef Schuler; TG: Regula Stanitznig; VD: Pascal Frei; ZH: Reto Haltinner, Christoph Kolb; OFPP: Lionel Claivaz

Nouveau titulaire du certificat:

NE: Nicolas Turuvani



La nouvelle volée d'instructeurs et d'instructrices de la protection civile.